

CCAS DE COURTHEZON
Procès-Verbal Synthétique
Séance du Conseil d'Administration du mardi 3 décembre 2019 à 17h00

Présents : Marité LEMAIRE, Sylvie CLEMENCEAU, Sandy MULLER, Camille PIERRON, Nicole MARCOUL, Eliane TURIN, Sylvie CECCAROLI, Anne-Marie JOUFFROY-BOLOGNA.

Pouvoirs :

Lysiane VOISIN pouvoir à Sylvie CLEMENCEAU

Jeanne FILAFERRO pouvoir à Marité LEMAIRE

Absents excusés : Marcel BELLIARD.

Absents : Pierre BRUNIER.

Secrétaire de Séance : Marité LEMAIRE

Monsieur le Président ouvre la séance et met aux voix le compte rendu du conseil d'administration du 21 octobre 2019. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose Madame Marité LEMAIRE comme secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

POINT N°1 : PERSONNEL / MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS N°1-2019

Compte tenu de la prochaine promotion d'un agent actuellement adjoint administratif 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Il convient de procéder à l'ouverture du poste : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet de 35 heures par semaine.

Le Conseil d'administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré a :

- **APPROUVE** la création du poste ci-haut détaillé ;
- **DIT** que le tableau des effectifs du CCAS de COURTHEZON est actualisé en conséquence ;
- **DIT** que la création de ce poste est prévue au budget 2020 ;
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTIONS : 0

POINT N°2 : PERSONNEL / CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Une convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG84 avait été établie en 2019 comme suit :

Les agents concernés :

- ✓ Fonctionnaires titulaires ou stagiaires
- ✓ Agents contractuels de droit public
- ✓ Agents de droit privé (contrats aidés, emplois d'avenir, contrats d'apprentissage...)

Les missions assurées par le service de médecine préventive

- ✓ La visite d'embauche à la prise de poste
- ✓ La visite de reprise
- ✓ Les examens complémentaires

Les conditions financières

- ✓ La visite d'embauche à 45€
- ✓ La visite de reprise à 75€

Suite au souhait de nombreuses collectivités d'adhérer au service de médecine préventive du CDG84 pour un suivi complet des agents, ce dernier a recruté un nouveau médecin et propose une nouvelle convention d'adhésion, celle de 2019 étant caduque.

Cette convention détermine les différentes missions du service de médecine préventive au profit de la commune et du CCAS, précise la composition et le fonctionnement de ce service ainsi que les locaux médicaux mis à disposition et les conditions financières d'adhésion.

Les agents concernés :

- ✓ Fonctionnaires titulaires ou stagiaires
- ✓ Agents contractuels de droit public
- ✓ Agents de droit privé (contrats aidés, emplois d'avenir, contrats d'apprentissage...)

Organisation du service de médecine préventive au sein du pôle santé sécurité au travail du CDG84 :

I- Missions assurées par le service de médecine préventive : la surveillance médicale des agents

- ✓ La visite d'embauche à la prise de poste
- ✓ La visite médicale classique (périodique)
- ✓ La surveillance médicale particulière/ visite de reprise
- ✓ Les examens complémentaires
- ✓ Les vaccinations
- ✓ Le risque d'épidémie

II- Actions sur le milieu professionnel : prévention globale en santé et sécurité au travail

Le conseil de l'autorité territoriale dans le cadre de la santé

Les actions de formation à l'hygiène à la sécurité

Un avis sur les projets de construction ou aménagements

L'aménagement de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions

L'information sur l'existence d'accident de service et de maladie professionnelle

La fiche de risques professionnels

Le rapport d'activité annuel

Les CHSCT ou Comité Social Territorial

III- Saisine de la Commission Départementale de Réforme et du Comité Médical

Les locaux de consultations médicales pour les visites classiques de dérouleront dans les locaux médicaux de la caserne des sapeurs-pompiers d'Orange et les locaux de consultations destinés aux visites médicales non prévues dans les plannings se situeront au CD84- 80 rue Marcel Demonque- Agroparc à Avignon ou au 6 bd Limbert à Avignon.

Les conditions financières

Le montant de la participation due par la collectivité en contrepartie des prestations fournies par le service de médecine professionnelle et le service de prévention du CDG84 est fixé à la somme de 85 euros TTC par agent au 1^{er} janvier de chaque année et 45 euros TTC par vaccination. Cette participation forfaitaire comprend l'ensemble des prestations décrites dans la convention.

La collectivité assure le financement des examens complémentaires.

La convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Elle se poursuivra par tacite reconduction chaque année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties selon un préavis de 3 mois avant chaque échéance annuelle.

Le Conseil d'administration ayant ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré a :

- **APPROUVE** l'adhésion au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Vaucluse.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020 et suivants du CCAS
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG84 ci-après annexée, ainsi que toute pièce se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTANTS : 11

POUR : 11

ABSTENTIONS : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00